

**ÉTUDE DES DEMANDES DE PERMIS DE DÉMOLITION  
12 FÉVRIER 2020 DÈS 18 H 30**

**PRENEZ AVIS** que le *Comité d'étude des demandes de permis de démolition* tiendra une séance le 12 février 2020 afin de statuer, conformément au *Règlement régissant la démolition d'immeubles de l'arrondissement (RCA07 22014)*, sur les demandes ayant trait à la démolition des immeubles situés au 4577, rue Saint-Jacques et 116, rue Turgeon. Cette séance aura lieu à la salle du conseil de la mairie d'arrondissement située au 815, rue Bel-Air, 2<sup>e</sup> étage, selon le déroulement suivant :

**18 h 30 : 4577, rue Saint-Jacques**

**19 h 30 : 116, rue Turgeon**

Toute personne désirant s'opposer à la délivrance d'un permis de démolition doit, dans les dix (10) jours de la publication du présent avis, faire connaître son opposition écrite et motivée au : Secrétaire d'arrondissement, 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, Québec, H4C 2K4 ou à l'adresse courriel suivante : [greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca](mailto:greffesud-ouest@ville.montreal.qc.ca). Toute personne intéressée peut aussi se faire entendre par le *Comité* lors de cette séance.

Montréal, le 31 janvier 2020

La secrétaire d'arrondissement  
Daphné Claude